



PRÉSIDER LE CSE

Maîtriser les règles de fonctionnement du CSE dans une entreprise de plus de 50 salariés, instaurer un dialogue social constructif et éviter le délit d'entrave.

OBJECTIFS :

- 1 Connaître les missions du CSE,
- 2 Comprendre les modalités de fonctionnement.

PUBLIC :

Responsables et collaborateurs des services RH, administration du personnel, juristes, et dirigeants d'entreprise.

Méthode et moyens pédagogiques :

Présentation des principes juridiques et échanges autour de mises en situation pratiques, et remise d'un support pédagogique.

Modalités d'évaluation et de sanction :

Le stagiaire sera évalué par le formateur selon sa participation active lors des temps d'échanges et au cours des cas pratiques. Une attestation sera délivrée à l'issue de la formation.

PROGRAMME :

Mandat :

- Durée du mandat (durée maximale, prorogation),
- Événements pouvant affecter le mandat et remplacement en cours de mandat,
- Utilisation du crédit d'heures, déplacements, secret professionnel, obligation de discrétion.

Attributions :

- Réclamations individuelles et collectives,
- Informations, consultations (ponctuelles et récurrentes) et modalités,
- Les missions particulières en matière d'hygiène et sécurité.

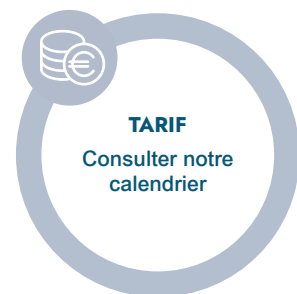
Fonctionnement et moyens :

- Les réunions, le règlement intérieur
- La commission santé, sécurité et conditions de travail et les autres commissions,
- Les expertises et droit d'alerte,
- Les moyens.

Protection :

- Durée de la protection,
- Procédure de licenciement d'un salarié protégé,
- Réintégration et indemnisation.

Nouvelles organisations possibles (conseil d'entreprise, représentant de proximité, conseil social et économique central).



CONTACT ET INSCRIPTION :

Christiane ENGELSTEIN – SSETI

formation@sseti.fr • 03 87 74 34 19

SSETI

LA FABRIQUE
DE L'AVENIR